

Réflexions sur l'actuel conflit français- anglais au Rwanda



Straton Rurangirwa

Université Nationale du Rwanda
rurangirwastraton@yahoo.fr

Reçu le 23-07-2013/ Accepté le 09-10-2013/Accepté le 13-03-2014

Résumé

Le Rwanda est officiellement trilingue, kinyarwanda-français-anglais. Le swahili, une autre langue importante du pays sans statut officiel, côtoie quelques autres langues africaines des pays voisins parlées notamment dans des régions frontalières. En ce qui concerne particulièrement les langues officielles, pour des raisons politiques et idéologiques la situation sociolinguistique du Rwanda a été toujours caractérisée par un hiatus toujours grandissant entre les statuts des langues et leurs usages réels et par des conflits dus à un énorme déséquilibre fonctionnel entre les langues. Le conflit le plus traité par la plupart des travaux sur la situation sociolinguistique du Rwanda est celui existant depuis l'époque du bilinguisme officiel kinyarwanda-français (instauré en 1962) entre le kinyarwanda, parlé par tous les Rwandais y compris les illettrés (99,7%)¹ et le français, langue coloniale parlée par une petite élite intellectuelle (3,9%)². Actuellement, il se dessine un nouveau type de conflit entre le français et l'anglais devenu également langue officielle en 1996. Ce conflit entre les deux langues européennes du Rwanda est resté « latent » pendant longtemps, mais aujourd'hui il devient ouvert avec la décision du Conseil des Ministres du 8 Octobre 2008 qui a fait de l'anglais la seule langue étrangère d'enseignement au Rwanda. D'aucuns n'hésitent même pas à dire qu'ils perçoivent en cela le présage d'une éventuelle disparition du français au Rwanda. Mais peut-on toujours croire aujourd'hui à la disparition du français au Rwanda alors qu'il reste l'une des trois langues officielles du pays, enseignée à l'école, utilisée dans les médias et dans les documents officiels ? Quels sont les enjeux de la politique de promotion de l'anglais et les stratégies envisagées pour les réaliser ? Cet article se propose de répondre à ces questions.

Mots-clés : conflit linguistique, français, anglais, Rwanda, politique linguistique

Reflection on the Current Conflict between French and English Languages in Rwanda

Abstract

Rwanda is officially a trilingual country, Kinyarwanda, French and English. Swahili, another important language of the country without any official status is among some other African languages spoken in neighboring countries especially in border regions. With particular regard to official languages, for political and ideological reasons, the sociolinguistic situation in Rwanda has always been characterized by an ever-widening gap between the status of languages and their actual use and conflicts due to a huge functional imbalance between languages. The most treated conflicts by most of the work on the sociolinguistic situation in Rwanda is the one that has been since the time

of official bilingualism Kinyarwanda-French (established in 1962) between Kinyarwanda, spoken by almost all Rwandans including illiterate (99, 7%) and French, the colonial language spoken by a small intellectual elite (3.9%). Currently, there is emerging a new kind of conflict between French and English, which became official language in 1996. The conflict between these two European languages of Rwanda has been “latent” for a long time, but today it has become “open” with the decision of the Council of Ministers of 8 October 2008 that made English the only foreign language of instruction in Rwanda. Some do not even hesitate to say that they see in it the harbinger of a possible disappearance of French in Rwanda. But, can we still believe today in the disappearance of French in Rwanda as it is still one of the three official languages, taught in schools, used in the media and in official documents? What are the political implications of English promotion and proposed strategies to achieve them? This article aims to answer these questions.

Keywords: language conflict, French, English, Rwanda, language policy

Introduction

Le Rwanda est un petit pays situé au cœur de la région des Grands Lacs Africains. Sa situation géographique le place à la frontière des pays « francophones » à l’ouest et au sud (RDC, Burundi), et des pays « anglophones » au nord, à l’est et au sud-est (Uganda, Tanzanie). Il faut noter aussi que, le Rwanda a en commun avec les quatre pays limitrophes, l’usage du kiswahili, langue véhiculaire parlée par quelques 40 à 50 millions de locuteurs dans le monde. Le Rwanda entretient aussi des relations commerciales avec le Kenya, pays à la fois swahiliphone et anglophone.

La quasi-totalité de la population du Rwanda (99,7%) parle une même langue, le kinyarwanda, à la fois langue nationale et officielle. Ce qui est une situation rare au monde comme dirait Diki-Kidiri (Diki-Kidiri, 2002 : 4) :

Dans quelques rares pays comme Madagascar, le Burundi et le Rwanda, il n’y a que deux étages à cette pyramide, car la seule langue autochtone du pays, le malgache, le kirundi et le kinyarwanda respectivement, est à la fois la langue majeure et la langue vernaculaire, et aussi la langue officielle. Toutefois, ce dernier statut, ne fait que les mettre en compétition avec le français qui reste la langue de l’élite dans ces trois pays.

Cependant cette homogénéité linguistique « de surface » se présente comme l’arbre qui cache la forêt d’une relative diversité linguistique « en profondeur » (dialectes du kinyarwanda, autres langues africaines et européennes en présence). Après le bilinguisme kinyarwanda-français pratiqué depuis les années 1930, le pays est passé au trilinguisme officiel (kinyarwanda-français-anglais) en 1996 (Arrêté présidentiel du 18 janvier 1996) avec l’adoption de l’anglais comme troisième langue officielle du Rwanda en plus du kinyarwanda et du français devenus langues officielles dès l’indépendance;

en 1962.

Le swahili est également une langue importante dans le pays mais sans statut officiel et côtoie quelques autres langues africaines des pays voisins parlées notamment dans des régions frontalières. En ce qui concerne particulièrement les langues officielles, pour des raisons politiques et idéologiques cette situation a été toujours caractérisée par un hiatus toujours grandissant entre les statuts des langues et leurs usages réels ainsi que par des conflits dus à une absence de politique claire déterminant les fonctions des langues dans les différents domaines d'utilisation. Plusieurs types de conflits ont intéressé les auteurs des différents travaux de recherche réalisés sur la situation sociolinguistique du Rwanda dès le début du 20^{ème} siècle, comme le conflit kinyarwanda-français, kinyarwanda-langues minoritaires, kinyarwanda-swahili, français-anglais. Néanmoins, le conflit le plus traité par ces travaux est celui existant depuis l'époque du bilinguisme officiel kinyarwanda-français (instauré en 1962) entre le kinyarwanda, parlé par tous les Rwandais (99,7%) et le français, langue coloniale parlée par une petite élite intellectuelle (3,9%). Actuellement, il se dessine un nouveau type de conflit entre le français et l'anglais devenu également langue officielle en 1996. Ce conflit entre les deux langues européennes au Rwanda est resté « latent » pendant longtemps, mais aujourd'hui il est devenu ouvert avec la décision du Conseil des Ministres du 8 Octobre 2008 qui a fait de l'anglais la seule langue étrangère d'enseignement au Rwanda. Il s'agit d'une décision qui fait couler beaucoup d'encre et de salives et qui a eu l'effet d'un séisme chez les francophones. D'aucuns croient même à la fin d'une époque, c'est-à-dire celle du français au Rwanda.

Mais peut-on toujours croire aujourd'hui à la disparition du français au Rwanda alors qu'il reste l'une des trois langues officielles du pays, enseignée à l'école, utilisée dans les médias et dans les documents officiels administratifs, juridiques, etc. ? De plus, un grand nombre de Rwandais se sentent toujours plus confortables dans cette langue dans la mesure où la politique de l'anglais décidée en 2008 ne s'appuie visiblement sur aucune stratégie susceptible de transformer les francophones en anglophones. Dans la suite de cet article, nous discutons de toutes ces questions et essayons d'apporter une contribution à la compréhension des enjeux de l'actuelle politique de l'anglais au Rwanda et des stratégies susceptibles de conduire à sa mise en œuvre plus effective.

1. La situation des langues au Rwanda vue à travers la situation globale africaine

La situation linguistique du Rwanda s'inscrit dans le cadre de la situation globale africaine telle qu'elle a été décrite par Diki-Kidiri (Diki-Kidiri, 2001 :3) qui dit que quand on observe globalement la situation linguistique d'un pays africain, « *on retrouve assez généralement une situation pyramidale* » : une ou deux langues officielles,

généralement européennes qui occupent le sommet de la pyramide, les *langues africaines majeures*, au milieu, composées de langues véhiculaires et vernaculaires à grande diffusion et ayant une importance significative à l'intérieur du territoire du pays et, à la base de la pyramide, les *langues vernaculaires* qui ne sont généralement pas parlées au delà de leurs communautés de locuteurs natifs.

Au sommet, les langues officielles sont généralement parlées, selon le même auteur, «*par une minorité instruite, représentant de 4% à 20% de la population, et entre les mains desquelles sont concentrés 80% des pouvoirs politiques, économiques, administratives, religieux et informationnels liés à l'éducation et à la connaissance du monde moderne* » (Diki-Kidiri, 2001 :3). Les langues majeures sont des langues «*généralement parlées par la majorité (et parfois la totalité) de la population. Elles ont l'avantage d'être enracinées dans la culture locale, tout en étant suffisamment ouvertes à l'expression de la vie moderne des villes. Généralement, la plupart d'entre elles ne sont pas utilisées pour l'expression et le transfert de connaissances avancées et de technologie de pointe* » (Diki-Kidiri, 2001 :3). Quant aux langues vernaculaires, «*elles sont très bien adaptées à l'expression des cultures traditionnelles, et sont de ce fait vues comme l'expression d'une identité ethnique susceptible d'entrer en conflit avec une certaine identité nationale, celle couvrant tout le territoire* » (Diki-Kidiri, 2001 :3).

Il s'agit ici d'un schéma typique de la situation post-coloniale et néo-coloniale de plusieurs pays africains et est directement issu des mécanismes mis en place par les colonisateurs pour mener à bien la colonisation linguistique, aspect particulier de l'entreprise coloniale plus vaste. Le conflit kinyarwanda-français que nous avons indiqué au début de cette étude se présente comme l'une des traces de la superstructure coloniale belge au Rwanda. Cependant, la situation du Rwanda présente deux particularités majeures par rapport à ce schéma. D'abord l'homogénéité linguistique que nous avons signalée dans les lignes précédentes et que Diki-Kidiri (Diki-Kidiri, 2001 :4) décrit en ces termes :

Dans quelques rares pays comme Madagascar, le Burundi et le Rwanda, il n'y a que deux étages à cette pyramide, car la seule langue autochtone du pays, le malgache, le kirundi et le kinyarwanda respectivement, est à la fois la langue majeure et la langue vernaculaire, et aussi la langue officielle. Toutefois, ce dernier statut, ne fait que les mettre en compétition avec le français qui reste la langue de l'élite dans ces trois pays.

On signalera en passant que cette homogénéité linguistique qui présente des avantages inouïs sur le plan communicationnel et sur celui de la cohésion nationale apparaît souvent comme une arme à double tranchant dans la mesure où elle a parfois servi à l'occultation du problème linguistique au Rwanda, notamment celui du conflit

entre le kinyarwanda et le français. Le fait que le Rwanda n'ait pas subi l'éclatement linguistique, culturel et identitaire comme beaucoup d'autres pays africains a plutôt été utilisé, jusqu'à une date très récente, pour démontrer qu'il n'existait pas de problème linguistique au Rwanda, notamment en ce qui concerne la promotion du kinyarwanda en tant que langue nationale parlée par la quasi-totalité des Rwandais.

Ensuite, l'adoption très récente de l'anglais comme langue officielle (1996) et comme seule langue étrangère d'enseignement au Rwanda (2008), excluant le français, langue coloniale utilisée dans tous les domaines officiels, à l'école et dans les médias, etc. Et enfin, l'adhésion du Rwanda au Commonwealth alors que celui-ci n'a aucun lien colonial avec l'Angleterre. En effet, comme dirait Munyankesha « *Cette adhésion reste toutefois exceptionnelle : en effet, le Rwanda est présentement, avec le Mozambique, l'un des deux pays du Commonwealth sans lien colonial avec l'Angleterre.* » (Munyankesha, 2011 :138)

2. Le conflit entre le français et l'anglais enfin officiel !

La décision du 8 octobre 2008 de faire de l'anglais la seule langue étrangère d'enseignement au Rwanda annonce une ère nouvelle dans l'évolution de la situation sociolinguistique du Rwanda. On passe d'une période caractérisée par une coexistence plus ou moins pacifique du français et de l'anglais (conflit latent) à une période de domination « officielle » de l'anglais (conflit ouvert). Il faut comprendre le terme « conflit » dans le sens qui lui est donné dans la définition formulée lors du Congrès de *Cultura Catalana* (1978) :

Il y a conflit linguistique lorsque deux langues clairement différenciées s'affrontent, l'une comme politiquement dominante (emploi officiel, emploi public) et l'autre comme politiquement dominée. Les formes de la domination vont de celles qui sont clairement répressives [...] jusqu'à celles qui sont tolérantes sur le plan politique et dont la force répressive est essentiellement idéologique [...]. Un conflit linguistique peut être latent ou aigu, suivant les conditions sociales, culturelles et politiques de la société dans laquelle il se présente. ³

Cette définition est sans doute apparentée à celle du terme *diglossie* qui est la correspondance grecque exacte du latin *bilinguisme*⁴ et qu'il convient aussi d'expliquer ici :

Le terme [de diglossie] apparaît pour la première fois en 1885 sous la plume de l'écrivain grec Emmanuil Roidis pour décrire la situation de la Grèce moderne, où deux langues ou variétés linguistiques assez différenciées (katharevousa et dimotiki) sont en emploi. Il sera repris par Jean Psichari (Yannis Psycharis), le grand apôtre de l'officialisation du dimotiki et quelques autres chercheurs, mais le terme ne fera fortune

qu'à partir d'un article du linguiste nord-américain Charles Ferguson (1959). Celui-ci s'appuie sur quatre exemples : la situation de l'arabe, celles du grec, de l'allemand en Suisse et du français et du créole en Haïti. Il fait la différence entre une variété haute (H) et une ou plusieurs variétés basses (L) d'une langue ou de deux langues génétiquement étroitement apparentées, et qui remplissent différentes fonctions dans leurs sociétés respectives : H est réservé aux situations formelles et jouit d'un prestige plus élevé. [...] Selon Ferguson, cette distribution d'usages reste assez stable tant que les termes de communication à l'intérieur de la société en question restent inchangés. Une augmentation du degré d'alphabétisation, l'intensification de la communication interne, l'émergence d'une conscience nationale contribuent à une remise en question de cet équilibre.⁵

Cependant pour différentes raisons, cette définition de Ferguson a paru trop étroite pour d'autres chercheurs; c'est ainsi que la sociolinguistique catalane a forgé le terme de *conflict linguistique* (Aracil, 1965) qui sera le plus fréquemment repris dans cet article. Les sociolinguistes catalans considèrent la diglossie comme un aspect d'une situation plus complexe, c'est-à-dire une situation de conflit telle qu'ils l'ont définie dans le cadre du congrès que nous venons de citer.

La conception des sociolinguistes catalans est donc différente de la théorie de Ferguson, en ce sens qu'elle pose qu'il n'y a plus de stabilité de la situation mais des tensions continues. Mais l'approche catalane sera, elle aussi complétée par celle de la sociolinguistique occitane surtout celle qui s'est développée à Montpellier autour de Robert Laffont qui propose le terme de *fonctionnements diglossiques* pour briser ainsi l'unité apparente de la diglossie et la fractionner dans le nombre infini des actes de communication réels qui sont le lieu d'actualisation des normes d'usages linguistiques d'une société. Avec cette approche, on se situe un peu plus au niveau de la performance individuelle dans des situations de communication concrète où, dans chaque cas précis, le locuteur recourt à des stratégies différentes de communication. Précisons aussi, tant qu'on se situe au niveau individuel, que si une société ou des parties importantes d'une société fonctionnent dans deux ou plusieurs langues cela ne veut pas dire que chaque locuteur possède toutes ces langues. Au contraire, on constate le plus souvent qu'une société diglossique est, au moins au départ, la juxtaposition de deux groupes monolingues. En plus, on sait que même si le locuteur parvient à utiliser ces langues, il est rare qu'il en possède des connaissances symétriques, à l'oral comme à l'écrit. On pense qu'en général l'oral prime sur le scriptural et que les compétences de compréhension sont le plus souvent plus grandes que celles d'expression.

Retenant donc le terme de *conflict linguistique* qui nous paraît le mieux adapté à notre étude, nous pouvons dire qu'après une période de tentative de gestion « équitable » du trilinguisme officiel (institutionnel) qui n'a jamais fonctionné dans les faits, la décision

du 8 octobre 2008 instaure délibérément un déséquilibre fonctionnel entre les langues officielles du Rwanda. Cela apparaît pour nous comme une officialisation du conflit entre le français et l'anglais, deux langues jusque-là utilisées dans le cadre du bilinguisme (français-anglais) comme média d'enseignement à côté du kinyarwanda.

3. Motivations et enjeux de la décision du 8 Octobre 2008

En effet, sur le terrain la gestion de la politique de bilinguisme français-anglais (en réalité de trilinguisme si on prend compte du kinyarwanda largement utilisé à côté de ces deux langues européennes) dans les domaines importants et notamment dans l'enseignement s'avérait déjà très lourde et les résultats étaient loin des attentes : les écoles entièrement anglophones cohabitaient par exemple avec les écoles entièrement francophones ou bilingues. Le choix de la langue d'enseignement relevait parfois de l'initiative de l'école, sans qu'on se soucie des instructions portant sur la politique des langues dans l'enseignement. A la limite, cela portait à croire que l'utilisation des langues dans ce domaine n'était régie par aucune politique linguistique claire. On espère que le choix de l'anglais comme seule étrangère d'enseignement au Rwanda, à côté du kinyarwanda, mettra peut-être fin à ce désordre et au double emploi dû à l'utilisation simultanée du français et de l'anglais qui alourdissait le système et les structures des institutions d'enseignement et exigeait beaucoup plus de moyens humains et matériels, notamment à l'université.

Par contre, nous sommes loin de croire que l'argument que nous développons ici soit la principale motivation de la décision du 8 octobre 2008. Comme nous le disions plus haut au sujet de la définition du concept *conflit linguistique*, nous sommes plutôt persuadé que la décision est beaucoup plus inscrite dans une certaine idéologie politique et dans une stratégie économique. En effet, plusieurs signaux idéologiques laissent prévoir depuis longtemps déjà le revirement actuel de la situation sociolinguistique du Rwanda. Les changements socio-politiques qui ont marqué la période de 1994 à nos jours ont eu, par exemple, une grande influence sur l'évolution des pratiques linguistiques des Rwandais, sur leurs représentations et leurs valorisations linguistiques. On sait que cela n'est pas sans impact sur l'évolution de la situation linguistique du pays, dans la mesure où ces représentations qui transparaissent en surface sont le reflet des changements plus profonds au niveau politique et idéologique à savoir, au niveau interne, la nouvelle distribution du pouvoir politique et économique largement détenu par les anglophones et, au niveau international, l'adoption d'un nouveau système de partenariat économique et politique largement anglophone également, pour ne citer que ceux-là. Il y a aussi la valeur symbolique issue des faits historiques attribuée à chaque langue qui peut aussi jouer en sa faveur ou en sa défaveur.

En ce qui concerne le conflit entre le français et l'anglais spécifiquement, le rôle présumé de la France dans le génocide des tutsis de 1994 a porté un coup fatal à l'évolution de la situation du français et à celle des représentations des Rwandais vis-à-vis de cette langue. En ce qui concerne les représentations des Rwandais vis-à-vis de l'anglais qui est la langue des pays hôtes des anciens réfugiés rwandais actuellement au pouvoir et qui est, en plus, sans « passé litigieux » au Rwanda, il faut dire que cette langue a profité de cette situation inconfortable du français pour renforcer ses positions et son prestige.

En effet, comme on le sait depuis les différentes théories, le prestige d'une langue se négocie, pour ainsi dire, entre les membres de la société. Ainsi, les changements à l'intérieur de la société peuvent contribuer au renforcement de ce prestige qui est par la suite entretenu par un certain nombre de facteurs, à savoir la distribution du pouvoir dans la société, l'existence d'une forme référentielle et la valeur symbolique que revêt la langue pour ses locuteurs, valeur qui est fortement liée à des faits historiques.

A l'inverse, le prestige d'une langue peut aussi contribuer à des changements de statut social des locuteurs qui profitent du statut dont elle jouit : celui qui parle la langue prestigieuse occupe une position sociale élevée, tandis que celui qui parle la langue parlée dans son village natal socialement mal cotée se situe en bas de l'échelle sociale. Une compétence supplémentaire est donc susceptible de relever le prestige personnel des locuteurs et peut-être même à la longue, leur statut social. Si de telles tendances prennent de l'ampleur, elles initient un déplacement de la pratique langagière collective en direction d'une substitution. Cependant, plus le mouvement est vaste, moins l'individu peut compter sur les avantages espérés. Vu les situations des deux langues, c'est-à-dire le prestige/valeur accordé à l'anglais et la situation inconfortable dans laquelle se trouve actuellement le français, il est sans aucun doute que ces théories puissent s'appliquer à la situation du Rwanda.

Selon Ninyoles (1969 : 108)⁶, la légitimation du prestige d'une langue passe par au moins trois stratégies : il y a d'abord ce qu'il appelle *apathie*, ou la tendance à nier l'existence du conflit entre les langues. Cette stratégie relève probablement de la création d'une sorte d'idéologies bilingues qui déclarent certains peuples « naturellement » bilingues, mais ne peuvent pas en même temps ignorer les différences dans les domaines d'emploi entre les deux langues. Ainsi, ayant complètement intériorisé ces idéologies et la hiérarchie des langues et n'ayant plus conscience du déséquilibre fonctionnel entre elles, les locuteurs cherchent à faire une synthèse entre leurs expériences contradictoires pour essayer de neutraliser, au moins partiellement, l'opposition entre deux comportements sociaux et deux situations de pouvoir, symbolisés par deux langues. Pour cela, ils sont amenés à se forger des comportements compensatoires. Ils insistent sur les valeurs expressives des différentes langues en jeu : en général, la langue dominée

devient « la langue du cœur », tandis que la langue dominante n'est que la langue du progrès et des sciences. Or, on sait par l'expérience qu'en fin de compte, dans les sociétés modernes, ce sont les langues du progrès et de la science qui l'emportent; d'où l'existence d'un conflit potentiel. La deuxième stratégie, selon Ninyoles, consiste en l'*assimilation* ou l'*acculturation* complète, c'est-à-dire la rupture avec le groupe d'origine du locuteur pour s'intégrer au groupe qui parle la langue dominante. Le locuteur est non seulement obligé de maîtriser jusque dans ses nuances les plus fines la langue dominante, mais aussi de réorganiser son comportement non-langagier selon celui du groupe dominant. Enfin, la troisième stratégie consiste en un comportement inverse du précédent. C'est-à-dire la rupture avec le groupe dominant et l'affirmation consciente de la langue et de la culture dominées. Il s'agit d'un comportement qui se trouve toujours au départ d'un mouvement revendicatif.

Au niveau de l'ensemble d'une communauté, on constate que chaque langue employée en son sein reçoit un prestige qui, en quelque sorte, est la résultante des évaluations individuelles et l'expression de sa valeur sociale. La relation entre ce *statut fictif* (prestige) et le *statut légal* d'une langue n'est pas toujours facile à établir. Pour parler simplement, on peut dire que pour les langues officielles, on constate généralement que les deux statuts tendent à se rapprocher tandis que pour les langues en situation de dépendance, ils peuvent être très différents.

Les jugements sur une langue ne lui viennent pas seulement de ses locuteurs. Les « autres » aussi ont leur appréciation sur la langue qu'ils ne parlent pas. Mais ces jugements sont souvent à connotations esthétiques très subjectives, du genre : telle langue est belle, telle langue est compliquée, telle langue est facile ; telle langue est riche, telle langue est pauvre. A y regarder de plus près, on se rend compte que ces jugements sont étroitement liés aux sympathies ou aux antipathies qu'un groupe ressent pour un autre et à son importance sociale : « *les langues employées par les groupes socialement importants reçoivent souvent des valorisations esthétiques positives, celles parlées avant tout par des sous-privilegiés, beaucoup moins* » (Boyer, 1996 :131). Ces jugements sont souvent des préjugés à caractère idéologique qui reflètent, de manière indirecte, des relations sur d'autres niveaux, mais qui peuvent pourtant fonctionner très efficacement dans une société. Alors que les jugements sur les langues devraient avoir des bases toutes différentes, généralement sociales.

Le prestige d'une langue peut également dépendre de, ou même être produit par, ses domaines d'emploi. Plus ces domaines sont prestigieux et plus leur nombre augmente, mieux se porte le prestige de la langue. La connaissance de ces domaines est donc importante pour comprendre la situation réelle d'une langue dans une société donnée (Boyer, 1996 :132).

D'après ces théories on pourrait dire que c'est par rapport aux situations des deux langues que les gens ont essayé de se construire à leur tour des identités (anglophone et francophone) inscrites dans une certaine « conscience » (Lafont, 1952, Schlieben-Lange, 1971) ou « idéologie linguistique⁷ » (Kremnitz, 1988). Différentes stratégies ont été exploitées pour s'identifier à l'un ou à l'autre groupe, notamment au groupe dominant du point de vue politique et peut-être aussi économique, c'est-à-dire celui des anglophones (l'alternance codique utilisant les mots, les structures et des effets prosodiques de l'anglais ou alors l'assimilation ou l'« acculturation » complète en passant par l'apprentissage pure et simple de l'anglais par les francophones).

Mais disons peut-être qu'à vrai dire, très peu de Rwandais récemment rentrés des pays anglophones ont vraiment cherché à se construire, de façon délibérée, une identité francophone après 1994. La connaissance du français est soit héritée du parcours scolaire qu'on a suivi ou d'un séjour dans les pays francophones, soit commandée par les exigences du travail ou des études en cours ou en prévision, etc. Mais il n'en reste pas moins que, si on en croit les résultats officiels des récents recensements de la population, le pays compte parmi la population scolarisée un grand nombre de francophones qui se reconnaissent comme tels et qui, par ailleurs, sont actuellement toujours plus nombreux que les anglophones, malgré la situation actuelle qui est plus favorable à l'anglais.

Cette réalité signifie qu'il y aura dans la situation vers laquelle évolue le Rwanda aussi bien des gagnants que des perdants, le français et les francophones d'un côté et l'anglais et les anglophones de l'autre. Les premiers, tout en gardant leurs connaissances du français « à toutes fins utiles », doivent en fait se convertir au plus vite à l'anglais s'ils veulent continuer à travailler ou à étudier au Rwanda, pendant que les anglophones sont confortés par la situation actuelle de l'anglais. La question est cependant de savoir si les « francophones » pourront réellement devenir des « anglophones » maniant correctement l'anglais, parfois après une longue carrière francophone. On peut, certes, se dire qu'on n'a pas besoin d'avoir une maîtrise parfaite de l'anglais pour travailler ou étudier, ou alors qu'il s'agit là que de l'affaire d'une génération qu'on pourrait sacrifier en attendant les éléments issus du nouveau système d'enseignement, sans vraiment compromettre la réalisation du projet à long terme. Mais nous pensons, quant à nous, que cette relative maîtrise de l'anglais sera de plus en plus nécessaire au fur et à mesure que le système se mettra en place, pour une intégration professionnelle et sociale plus complète dans la nouvelle situation. La maîtrise de l'anglais sera, d'ailleurs, encore d'autant plus nécessaire pour ceux qui travaillent déjà dans l'enseignement, qui doivent se mettre à l'anglais au plus vite et commencer à tout enseigner dans cette langue, selon les directives du Gouvernement. Il ne s'agira donc pas pour eux d'acquérir seulement l'anglais courant, mais aussi l'anglais technique appliqué à leur

matière d'enseignement. Rien n'est moins évident du point de vue pratique, si on doit former tous les enseignants de tous les niveaux, sans compter les difficultés financières et matérielles qu'on connaît depuis toujours au Rwanda.

Tout compte fait, en l'obligeant de mettre dans le tiroir sa langue de formation et de travail depuis plusieurs années pour se convertir de façon aussi brusque à l'anglais, la génération actuelle des francophones sera sacrifiée d'une manière ou d'une autre, car elle ne pourra atteindre la même performance qu'en français et comme dirait A.B. Edema « *Dans un pays multilingue, l'utilisation d'une seule langue dans les circonstances officielles, ne garantit pas la convivialité mais génère au contraire une insécurité linguistique*⁸ ». Cette situation est actuellement une réalité au Rwanda, où une grande partie de la population intellectuelle francophone, notamment ceux qui ont un certain âge sont pris au dépourvu ; il suffit pour s'en convaincre d'assister à des séances de réunion en anglais impliquant ces fervents francophones, pour voir comment, au mieux, les plus courageux rivalisent à massacrer la langue de Shakespeare sans jamais faire passer l'idée exacte de leur propos ou, au pire, comment les plus frustrés choisissent carrément de se taire de peur d'amuser la galerie avec leur anglais « petit nègre ». A la limite, des situations pareilles ont été parfois interprétées par certains auteurs, comme moins démocratiques, au sens politique du terme :

Dans la définition de la démocratie, une grande place est donnée à la liberté, entendu comme l'expression de l'opinion, quel que soit le mode ou le support de cette expression (oral ou écrit). On ne peut donc penser qu'un juste débat puisse s'instaurer dans un pays où la majorité des citoyens ne parlent pas la langue officielle. [...] C'est parce que la langue est une ressource qu'elle doit être protégée ; c'est parce qu'elle joue un rôle important dans la vie d'un homme qu'elle est un droit du citoyen ; c'est parce qu'il y en a plusieurs que la liberté de choix est un indicateur de démocratie ; c'est parce qu'elle peut être victime de minorisation qu'elle doit être défendue. L'exercice de la liberté doit donc aussi s'exprimer dans le domaine linguistique sans quoi on devrait redéfinir la notion de démocratie. ⁹

Quoi qu'il en soit, nous devons préciser que notre point de vue ici n'enlève rien à la pertinence du projet « à long terme », s'il venait à être bien étudié et mis en œuvre avec organisation et méthode. Toutefois, la période actuelle qui est comme une période de transition devrait être gérée avec une grande souplesse. Nous avons signalé, dans ce qui précède, quelques éléments pertinents du projet dont notamment l'élimination du double emploi lié à l'utilisation simultanée du français et de l'anglais dans le système d'enseignement. En éliminant le double emploi, la nouvelle politique linguistique contribuera en même temps à la stabilisation des usages des langues, du moins dans ce domaine de l'enseignement, alors que la situation actuelle frôle le désordre. A cela, il faut ajouter que le fait de généraliser l'anglais dans l'enseignement et de ne limiter le

français qu'à un apprentissage utilitaire porte une réponse à un autre conflit, celui que nous avons signalé entre les anglophones et les francophones, conflit latent et dont on ne parle que très timidement certes, mais qui est bel et bien réel. On sait que parler de conflit entre le français et l'anglais revient à parler de conflit entre les locuteurs de ces langues. Alors qu'on sait que dans tout conflit linguistique, les gens ont tendance à réagir selon les sympathies ou les antipathies qu'ils ressentent pour les communautés qui parlent les langues en conflit.

La généralisation de l'anglais dans l'enseignement et dans l'administration évitera qu'une petite partie de la population puisse faire prévaloir et profiter toute seule de la connaissance « rare » de l'anglais. Ainsi, le conflit entre les deux groupes anglophone et francophone disparaîtra ou du moins ne sera plus posé en ces termes, du fait que tous ceux qui seront passés par l'école pourront utiliser cette langue. La nouvelle politique linguistique s'avère donc un des moyens très utiles de consolidation de l'unité nationale dont le kinyarwanda sert de premier garant. Enfin, comme nous l'avons développé tout au long de ce travail, la promotion de l'anglais est également un outil indispensable à l'intégration du Rwanda dans un système régional et international, sa généralisation participe ainsi de la réalisation de ce processus d'intégration.

La politique de promotion de l'anglais au Rwanda comporte donc plusieurs opportunités, aussi faudra-t-il savoir les maximiser en étudiant bien le projet et en organisant de façon intelligente sa mise en œuvre. Ce qui est urgent pour l'instant, c'est bien entendu de préciser le projet d'instauration d'un système d'enseignement anglophone décidé par le Gouvernement et de définir les modalités de sa mise en pratique, mais il faudra penser aussi par la suite à une politique linguistique globale qui tient compte des autres domaines qui accueilleront les lauréats de cet enseignement dans les années à venir. Il importe surtout, dans un premier temps, de préciser la répartition des langues dans l'enseignement aussi bien pour les langues d'enseignement (kinyarwanda, anglais) que pour les langues enseignées (kinyarwanda, anglais, français, kiswahili). Ensuite, il faut cibler les domaines-clés d'application de la nouvelle politique linguistique et définir également les fonctions précises et la répartition des langues dans ces domaines. Enfin, il faudra sceller ces fonctions et cette répartition par une loi, ce qui assurera une certaine stabilité des fonctions et des usages des langues officielles notamment dans l'enseignement et dans ces différents autres domaines-clés, moyennant un suivi régulier et rigoureux de l'application de la loi linguistique. La mise en œuvre de cette loi ne pourra réussir que si elle est basée bien entendu sur une définition claire et réaliste des modalités d'application, qui pourraient faire partie des annexes de loi linguistique.

Conclusion

Le Rwanda est un pays linguistiquement homogène étant donné le fait que tout les Rwandais parlent le kinyarwanda. Cependant, derrière cette homogénéité se cache une diversité linguistique parfois marquée par une concurrence ouverte entre les langues en présence. Nous avons signalé les différents types de conflits ayant marqué la situation sociolinguistique du Rwanda. Le plus étudié étant celui existant entre le kinyarwanda et le français qui, à un autre niveau, pourrait renvoyer à l'opposition illettrés/intellectuels. Le conflit que nous avons analysé est unique en son genre dans ce sens qu'il implique deux langues européennes, le français et l'anglais, parlées au Rwanda par la petite élite intellectuelle du pays. Il s'agit d'un conflit qui est resté « latent » pendant longtemps mais qui est devenu ouvert depuis la décision du Conseil des Ministres du 8 octobre 2008 qui a fait de l'anglais la seule langue étrangère d'enseignement au Rwanda.

C'est une décision qui a surpris plus d'une personne dans la mesure où la situation la plus habituelle, comme diraient certains auteurs comme Diki-Kidiri déjà cité plus haut, est celle où les langues locales sont utilisées avec une ou deux langues étrangères et internationales et généralement coloniale(s). Rappelons que l'adoption de l'anglais au Rwanda n'est motivée par aucun lien colonial entre le Rwanda et l'Angleterre. La montée en puissance de l'anglais au Rwanda inquiète les francophones à maints égards. D'aucuns se posent des questions sur le sort du français au Rwanda dans cette situation. Nous nous sommes posé les mêmes questions dans cet article. Doit-t-on adhérer à l'inquiétude de l'éviction du français par l'anglais, voire même de sa disparition complète au Rwanda, qui occupe certains esprits francophones depuis l'adoption de l'anglais comme troisième langue officielle. A la fin de cette analyse nous pouvons conclure sur base de certains faits développés dans cette étude que la situation du français au Rwanda ne présage en rien la disparition prochaine de cette langue. Le français en effet reste l'une des trois langues officielles du Rwanda, enseignée à l'école, utilisée dans les médias, dans les documents administratifs et juridiques, etc. En plus, la longue tradition francophone qu'a connue le pays fait que l'élite intellectuelle du pays reste majoritairement francophone et il apparaît que la politique de l'anglais décidée en 2008 ne s'appuie pas visiblement sur une stratégie claire susceptible de transformer ces francophones en anglophones.

Bibliographie

- Abolou, C.R. 2008. *Langues africaines et développement*, Paris : Editions Paari , Brazzaville : Nsanga-Mvimba.
- Boyer, H. 1996. *Eléments de sociolinguistique*, 2^e éd. revue et corrigée, Montrouge : Dunod.
- Crytal, D. 2003. *English as a Global Language*. New York: Cambridge University Press.

Diki-kidiri, M. Aperçu sur la situation sociolinguistique en Afrique. *Noves SL, Sociolingüística internacional* <http://www6.gencat.cat/llengcat/noves> [Consulté le 18 juillet 2013].

Ministry of Education, Science, Technology and Scientific Research (Rwanda). 2003. *The Language in Education Policy of the Ministry of Education, Science, Technology and Scientific Research and Outline Strategic Plan for its Implementation*, Kigali: Ministry of Education, Science, Technology and Scientific Research.

Ministry of Education (Rwanda). 2007. *National Policy on Language Teaching in Higher Education*. <http://www.hec.gov.rw/IMG/pdf> [Consulté le 21 juillet 2013].

Munyankesha, P., 2011. « Quel avenir pour le français dans la nouvelle politique linguistique du Rwanda ? », *Les Cahiers du GRELICEF*, n° 2, p.135-143.

Ntakirutimana E., 2010 « Le français au Rwanda » in : *Le Français en Afrique: Revue du Réseau des Observatoires du Français Contemporain en Afrique*, n° 25-2010, Institut de Linguistique Française-CNRS-UMR 6039, Nice, p.19-31. <http://www.unice.fr/ILF-CNRS/ofcaf/> [Consulté le 21 juillet 2013].

Obwang'i Mbori, B.J. 2008. *The Interface between Language Attitudes and Language Use in Post-Conflict Context: the case of Rwanda*. PhD thesis, University of South Africa.

Rosendal, T. 2010. *A Comparison of Official and non-official Language management in Rwanda and Uganda, focusing on the position of African Language*, PhD thesis, University of Gothenburg.

Notes

1 Service National de Recensement (Rwanda), « Recensement général de la population et de l'habitat Rwanda » : 16 - 30 août, 2002.

2 Service National de Recensement (Rwanda), « Recensement général de la population et de l'habitat Rwanda » : 16 - 30 août, 2002.

3P. Cichon et G. Kremnit, 1996. Les situations de plurilinguisme. In : H. Boyer (éd.), *Sociolinguistique: territoires et objets*, Neuchâtel : Delachaux et Niestlé, p.120.

4 La terminologie pourra aussi dépendre des auteurs.

5 P. Cichon et G. Kremnitz, Les situations de plurilinguisme. In H. Boyer (éd.), *Sociolinguistique: territoires et objets*, Neuchâtel : Delachaux et Niestlé, 1996 : 120 et 118-119.

6 Cité par P. Cichon et G. Kremnitz, Les situations de plurilinguisme. In H. Boyer (éd.), *Sociolinguistique: territoires et objets*, Neuchâtel : Delachaux et Niestlé, 1996 : 126-129.

7 P. Cichon et G. Kremnitz, Les situations de plurilinguisme. In H. Boyer (éd.), *Sociolinguistique: territoires et objets*, Neuchâtel : Delachaux et Niestlé, 1996 : 126-129.

8 A.B. Edema, Qu'est-ce que la linguistique peut apporter au droit en Afrique? In : *Actes du Colloque international, Développement durable : leçons et perspectives*, Ouagadougou, 2004, p.46-47 (cité par Abolou, 2008 :111).

9 A.B. Edéma, Qu'est-ce que le linguiste peut apporter au droit en Afrique? In : *Actes de colloque international, Développement durable : leçons et perspectives*, Ouagadougou, 2004, p.46-47 (cité par Abolou, 2008 : 112).